Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025080-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2025-080

DATE DE CONVOCATION
09 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
16 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	12
Votants	16

L'an deux mille vingt cinq
Le quinze décembre, à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. Vincent GUENEGUES qui donne pouvoir à M. Yves ROBIN, Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à M. Franck PEROUAS, M. Gaël HAMAYON qui donne pouvoir à M. Patrick BRIEND Mme Lysiane JONCQUEUR qui donne pouvoir à Mme Myriam LOCQUET LE GALL

Absents : M. Daniel BRETON, M. Yann GOURIOU, Mme Véronique MITSIENO-JULIEN

M. COMBES Manuel a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

17. VENTE D'UNE PARCELLE – HENT AR ROCH VRAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur Lansonneur Gérard souhaite acquérir la parcelle A 2319, d'une superficie de 200m², zone N au PLU, appartenant à la commune, située dans le prolongement de sa propriété, 20 Hent ar Roch Vras.



Monsieur le Maire propose de lui vendre la parcelle A 2319, au prix de 3 € le m2.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025080-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle de terrain tel que désignée ci-dessus
- **VALIDE** le prix de vente à 3 €/m², frais de bornage éventuel et d'acte à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,
Yves ROBIN

MAIRIE de PORSPODER
29840